

1) Quelle définition ?

La modularisation, c'est faire un découpage de la formation en fonction des compétences à acquérir.

L'individualisation, c'est proposer une offre prenant en compte les acquis, les contraintes, le projet, le rythme d'apprentissage du stagiaire.

2) Formaliser notre projet : finalités, vision.

Pourquoi proposer une offre modulaire?

Côté stagiaire :

- Permettre une individualisation des parcours (voire une réduction de parcours), s'adapter au stagiaire
- Permettre l'obtention d'un diplôme sur plusieurs années (parallèlement travailler à l'aspect technique dans Apogée et aux tarifs si suivi des UE à la carte)

Côté enseignants :

- Echanges avec d'autres formateurs
- Nouveaux outils
- Progression dans l'individualisation de la pédagogie
- Stagiaires supplémentaires dans la formation (évitée des menaces de non ouverture ou fermeture...)

Côté SUFCO / Université :

- Répondre aux préconisations de la loi de 2009 « formation tout au long de la vie », à la pression sociale.
- Donner une nouvelle réponse aux financeurs, répondre à des appels d'offres
- Reconnaissance de parcours (répondre à une demande de la région)
- Augmenter le montant des reliquats et le nombre de stagiaires, en particulier dans les formations ayant des effectifs faibles.

3) Comment ?

- Présentation du projet en comité de pilotage (23 mai 2011) puis en CEVU
- Mettre en place un groupe de travail avec des enseignants
 - Pour traduire les UE en compétences : échange possible entre le responsable pédagogique et des professionnels.
 - Expérimenter la modularisation sur quelques diplômes de groupes spécifiques : un master management et un master sciences de l'éducation.
- Fournir des outils pour faciliter l'évaluation et le positionnement par l'enseignant (ex QCM sur plateforme, dossiers...)
- Organiser le suivi administratif (plannings compliqués)
- Prévoir la formation de formateurs sur des publics mixtes.
- Participation au groupe Région centre « accompagner la modularisation » et aux ateliers.

Projet d'inscription des DU et DIU au Registre National des Certifications Professionnelles (RNCP)
Voir document joint

SEVE

Procédure d'inscription des étudiants étrangers ou scolarisés à l'étranger
Voir document pdf joint

VIE DE L'ETUDIANT

16 novembre 2011

Service des Études et de la Vie de l'Étudiant

Dossier suivi par Christine JUSSEAUME

S.E.V.E./B.D./C.J./ 2011/n° 1218

Commission F.S.D. I.E. Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes

Compte-rendu de la réunion du 10 novembre 2011

Etaient présents : Bénédicte DELAUNAY : vice-présidente chargée de la Vie étudiante ; Jérôme GOUIN : vice-président étudiant du C.E.V.U. ; Hubert EDZODZOMO ONDO, Noémie MERCIER et Cécile FRELAT : représentants des associations étudiantes ; Emmanuelle FARGUES : responsable du S.E.V.E. ; Sébastien BOYER : Directeur de la Vie étudiante ; Martine DELORD : représentante de la ville de Blois ; Joël AGEORGES : représentant du Conseil Général ; Marianne COUTURIER : animatrice culturelle du CLOUS ; Christine MAISONNEUVE et Christine JUSSEAUME du S.E.V.E.

Excusée : Valérie CORRE : représentante du Service Vie de l'Étudiant au CROUS d'Orléans.

Absents : Teddy BONNIN, Bertrand SORIN et Kévin GONTIER : représentants des élus étudiants du C.A. ; Maxime GERARD, Benjamin MAINO, Geoffrey DRUELLE, Anthony BRONDEL et Lolita HUBERT : représentants des élus étudiants du C.E.V.U. ; Sébastien BASTGEN et Charles-Elie BAUDAT : représentants des associations étudiantes.

Le solde des crédits pour l'année 2011 s'élève à 39 501 €.

19 associations étudiantes présentent 38 projets.

La commission alloue 26 445 € à 22 projets, 13 projets sont jugés irrecevables et 3 projets ont été ajournés pour manque de précisions.

Le solde du F.S.D.I.E pour l'aide aux projets s'élève à 13 056 €.

Ces décisions sont prises à l'unanimité par la commission.

La Vice-Présidente
chargée de la Vie étudiante,
Bénédicte DELAUNAY

Commission d'aide à l'inscription Compte-rendu du 24 novembre 2011

Étaient présent(e)s :

Mmes Bénédicte DELAUNAY, vice-présidente déléguée chargée de la vie étudiante, Sandrine DALLET-CHOISY, enseignante élue au C.E.V.U., Emmanuelle FARGUES et Christine MAISONNEUVE, S.E.V.E.

MM. Bruno BOISSAVIT, représentant de la Commission des Moyens, Sébastien BOYER, Directeur de la Vie de l'étudiant, Jérôme GOUIN, vice-président étudiant élu du C.E.V.U.

Représentée :

Mme Elise LAUMONIER, agent comptable de l'université, représentée par Mme Nathalie MOREAU.

Excusé(e)s :

Christine POIRIER, enseignante élue au C.E.V.U., Lara MORICE et Laurence RUET, Sophie SOUVENT, assistantes sociales du C.L.O.U.S., Delphine PEAN, assistante sociale de l'Université.

Examen de **106 dossiers**.

64 dossiers ont reçu un avis favorable.

40 dossiers non retenus (18 dossiers ne répondant pas aux critères sociaux, 11 dossiers ne répondant pas aux critères de cursus, 11 dossiers incomplets).

2 dossiers ont été classés (étudiants boursiers).

Total des aides à l'inscription allouées le 24 novembre 2011 : **16 566 € € (seize mille cinq cent soixante six euros)**.

La vice-présidente chargée de la vie étudiante,
Bénédicte DELAUNAY

TOURS, le 2 décembre 2011